

LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DES ESPACES SITES ET ITINERAIRES

La loi sur le sport du 6 juillet 2000 prévoit, (articles 50-1 à 50-3), qu'une compétence soit attribuée au Conseil Général en matière de gestion et de développement des sports de nature, passant par la création d'une **Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (C.D.E.S.I.)** et la réalisation d'un **Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires** (P.D.E.S.I.). Ainsi, la C.D.E.S.I.. est un outil au service du développement maîtrisé des sports de nature associant des acteurs départementaux : Mouvement Sportif Olympique, Comités Sportifs, Conseil Général, Etat, Collectivités Locales, Parcs Naturels Régionaux, Propriétaires et Gestionnaires....

Organe consultatif, de dialogue et de proposition, une C.D.E.S.I. peut se doter de missions de :

- **Conception** de son P.D.E.S.I., appuyé sur un état des lieux et un inventaire des lieux de pratiques.
- **Consultation**, afin d'émettre un avis sur tout projet d'aménagement, de protection des espaces naturels susceptibles d'avoir une incidence sur l'exercice des sports de nature.
- **Conciliation**, pour promouvoir une pratique raisonnée garante de la préservation des espaces naturels et visant une bonne entente entre les usagers.

Afin de faire vivre les projets en matière de sports de nature, une C.D.E.S.I. peut mettre en oeuvre :

- une meilleure compréhension entre acteurs intervenant dans le développement et l'aménagement des territoires : dialogue, concertation, coopération...
- la préservation de l'environnement des espaces sensibles, en valorisant les pratiques inscrites dans une démarche de développement durable..
- la conciliation des usages (ou la prise en compte des conflits d'usage) permettant un égal accès aux espaces naturels par tous,
- la pérennisation des espaces, sites et itinéraires de nature passant par l'aménagement, la gestion, l'entretien et l'accessibilité au plus grand nombre.

Notons qu'en 2005, plusieurs départements se sont inscrits dans cette démarche, et que **le département de la Corrèze** a officialisé la **création de sa C.D.E.S.I. le 23 janvier 2006**, positionnant les sports de nature comme un véritable vecteur de développement durable sur son territoire.

LE RECENSEMENT DES EQUIPEMENTS SPORTIFS (R.E.S.)

Le recensement national de l'intégralité des équipements sportifs, sites, lieux et espaces de pratique d'activités physiques et sportives constitue une des actions prioritaires du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (M.J.S.V.A.).

Réalisé en 2005, il vise à connaître de manière précise les réalités et inégalités territoriales en matière d'équipements, publics et privés ouverts aux publics (associatifs, scolaires et universitaires, comités d'entreprises, structures privées d'accès payants, centres de vacances, campings).

Concernant les sports de nature terrestres, aquatiques et aériens, tous les espaces et sites et itinéraires ont été pris en compte, ce qui permettra aux Conseils Généraux d'élaborer leurs P.D.E.S.I. et de :

- **disposer d'une photographie** exhaustive et actualisée du patrimoine sportif,
- **se doter d'un outil d'aide à la décision** pour les politiques en faveur de la construction ou de la rénovation des équipements sportifs structurants,
- **favoriser un aménagement équilibré des territoires** et un égal accès aux pratiques sportives.

LE SCHEMA VELOROUTES VOIES VERTES LIMOUSIN

La mission nationale interministérielle a validé le 17 mars 2005 le schéma véloroutes voies vertes du LIMOUSIN. Initié par la commission européenne soucieuse de valoriser la promotion d'une politique d'aménagement durable, le concept véloroutes voies vertes inspiré du projet Eurovélo intègre parfaitement le développement de l'usage des modes de déplacement respectueux de l'environnement et la revalorisation des zones rurales.

Décliné à partir d'un schéma national, celui du Limousin a été élaboré après une large concertation regroupant les services de l'Etat, les collectivités locales et les représentants des usagers. Le schéma ci-joint fait apparaître 2 grands axes nord-sud sur la traversée du Limousin et 2 barreaux est-ouest au niveau de la Haute-Vienne.

Dans la perspective de la mise en œuvre de la phase opérationnelle, des zones tests expérimentales ont été définies par les Conseils Généraux

CREUSE : CROZANT A CHATELUS LE MARCHEIX

CORREZE : TARNAC A BEAULIEU

HAUTE-VIENNE : BESSINES – LIMOGES – VASSIVIERE

En Limousin la réalisation des itinéraires véloroutes donne de la densité et de la cohérence a un plan vélo qui comprend également des boucles locales familiales et des circuits sportifs.

C'est un enjeu important pour la région car le concept intègre pleinement le développement de la pratique des sports de nature et repose sur des valeurs exprimées à la fois par des clientèles touristiques actives et familiales, à la recherche de loisirs différents. Cette démarche offre aux territoires de nouvelles possibilités de développement socio-économique, d'amélioration du cadre de vie et de valorisation de l'habitat.

E-TOIL

E-toil signifie : E-Technologies d'Orientation Interactive en Limousin et consiste à mettre en place un système d'aide la randonnée équestre, pédestre, vtt ou en canoë-kayak sur les chemins, sentiers et cours d'eau limousins.

Il s'agit donc de regrouper tous les itinéraires, avec les hébergements et autres services associés, sous un même topo-guide informatique accessible sur internet et sur des bornes interactives dans des lieux clés (office du tourisme, bases sportives..)

Les bénéficiaires seront les randonneurs qui souhaitent préparer leurs itinéraires ou leur séjour dans la région. Initié en janvier 2004 par le comité régional d'équitation, et financé par les Fonds européens, le Conseil Régional et la DRDJS, le site est ouvert depuis le 1er février 2006. Ont été associés les comités régionaux sportifs concernés, collectivités territoriales, comité régional de tourisme, comités départementaux du tourisme. www.e-toil.com

DES FORMATIONS EN LIMOUSIN POUR ENCADRER LES SPORTS DE NATURE

Différents organismes proposent actuellement des programmes de formations menant à une qualification permettant l'encadrement rémunéré, permanent ou saisonnier d'un sport de nature dans les filières canoë-kayak, équitation, pêche de loisirs, tir à l'arc..

En équitation, le CREPS du Limousin organise, en partenariat avec le centre équestre des Vaseix, un brevet professionnel activités équestres avec les deux mentions « tourisme équestre » et « équitation ». Un autre cursus menant au BPJEPS mention équitation est dispensé par le Lycée agricole de Tulle-Naves.

La Maison Familiale et Rurale de Cussac organise une formation sanctionnée par une double certification BEPA et BAPAAT.

Depuis plusieurs années, le CFPPA d'Ahun conduit une formation BPJEPS Pêche de loisirs en partenariat avec le CREPS et la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de la Creuse. De même, la Ligue du Limousin de tir à l'arc organise une session de formation « animateur été » sous forme de journées réparties pendant l'hiver.

En 2006, le Creps, en partenariat avec le CFPPA de Meymac et la base de plein air de Lathus, proposera aux diplômés des spécialités de Sports de Nature, mais aussi à des professionnels forestiers ou agricoles de diversifier leurs compétences en utilisant les supports techniques du BAPAAT : randonnée pédestre, environnement, swin, vtt, randonnée nautique, escalade, tir à l'arc.

QUESTIONS

à Stéphane BORDE, éducateur sportif, salarié permanent du club de canoë-kayak d'Aixe sur Vienne

Présentez nous le club de canoë d'Aixe sur Vienne.

Le club a 20 ans, il comprend 48 licenciés. Nous sommes classé 15ème club français pour la descente avec 7 participants au championnat de France mais nous avons aussi une forte politique de formation ; le club compte 7 Brevetés d'Etat et autant de moniteurs fédéraux, ce qui permet d'assurer une école de pagaie mais aussi de nombreuses animations sur la vallée. Plus de 3000 personnes ont participé aux activités en 2005.

En tant que professionnel des sports de nature, quel est votre rôle sur l'animation du territoire ?

Je travaille à 100% sur l'activité canoë, mais avec 2 pôles assez distincts répartis sur l'année : d'une part, l'encadrement du club (entraînement, compétitions, école de pagaie), d'autre part, le tourisme sportif; Je conçois et j'anime des stages pour les CLSH, des séjours mais aussi des événements comme le Bol d'eau qui est un raid multi-sport.

Quelles retombées apportera l'aménagement de la Vienne sur l'activité du club ?

En terme de tourisme sportif, l'aménagement des digues va permettre de sécuriser les descentes et les rendre plus accessibles aux néophytes. Avec les infrastructures d'hébergement, nous allons développer des produits et des séjours en partenariat avec les autres acteurs locaux (centres équestres, bases vtt, accro branche..).

Pour l'animation sportive, les 2 bassins de slalom prévus dans le projet nous permettront d'organiser des compétitions au plan régional voire national et de rééquilibrer les événements nautiques vers la Haute Vienne, nous pourrions aussi organiser des stages d'entraînement avec hébergement.

Au plan de l'animation scolaire, nous allons associer la pratique du canoë à des activités de découverte du milieu de la rivière (animations nature, pêche, orpaillage..).

En terme d'emploi sportif, quel pourrait être l'impact de ce projet de développement ?

Mon activité est partagée actuellement entre l'animation sportive sur le club tournée vers l'apprentissage et la compétition, et le tourisme sportif durant l'été. Le club pourra conforter mon emploi avec des aides et les prestations d'animation touristique liées à l'augmentation des activités ; cependant une coordination au niveau de la vallée est indispensable pour promouvoir et développer le potentiel touristique, notamment à partir de produits multi-activités autour du sport, de la culture, de l'environnement.

